

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
Des 9 et 10 mars 2017

**Rapport n° CR 2017-67**  
**POUR UNE ALIMENTATION 50% BIO DANS LA RESTAURATION DES LYCEES ET CFA**  
**EN 2025 : UN "PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL FRANCILIEN" (PATF)**

**AMENDEMENT**

Dans l'annexe à la délibération, à la page 27, le « 1.5.3 Structuration d'un collectif, d'une filière pour encourager la coopération entre les structures », est complété par le point suivant :

« - Mobiliser dans ce cadre, et en tenant compte du diagnostic préalable, les dispositifs régionaux existants, notamment l'aide au maintien, à la création, au développement ou à la reprise de commerces de proximité. Pourraient être favorisés, dans le cadre de ce dispositif, des petits commerces alimentaires locaux travaillant en lien direct avec des producteurs régionaux engagés dans une agriculture bio et durable, dans une logique de circuits courts, permettant d'éviter les coûts intermédiaires. Ceci au bénéfice des commerçants, des producteurs, des consommateurs, et plus globalement de l'économie locale. Pourraient être associés à cette action le CERVIA, ainsi que des structures associatives comme le Groupement des agriculteurs Bio et le Réseau AMAP Ile-de-France.»

**Exposé des motifs :**

La présente délibération formule des propositions ambitieuses pour développer l'alimentation bio dans les lycées et les CFA régionaux. Il s'agit là d'un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur, pour lequel notre collectivité doit s'engager pleinement.

Cet engagement doit notamment passer par la mobilisation des dispositifs régionaux existants, notamment l'aide au maintien, à la création, au développement ou à la reprise de commerces de proximité, dans le cadre de laquelle pourraient être favorisés des commerces locaux travaillant directement avec les petits producteurs locaux, en association avec des structures telles que le CERVIA, le GAB ou le Réseau AMAP.

Ceci afin de contribuer au développement d'une logique vertueuse, favorisant la qualité alimentaire, la viabilité des petites exploitations, et élargissant l'accès des francilien-ne-s à l'alimentation bio.



**Céline MALAISE**

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
Des 9 et 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-67  
POUR UNE ALIMENTATION 50% BIO DANS LA RESTAURATION DES LYCEES ET CFA  
EN 2025 : UN "PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL FRANCILIEN" (PATF)**

**AMENDEMENT**

Dans l'annexe à la délibération, à la page 26, le « 1.3 Réaliser le diagnostic alimentaire territorial », est complété par l'objectif suivant :

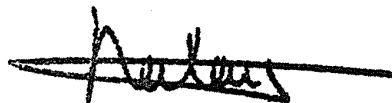
« - Évaluer, dans les établissements de formation aux métiers de l'alimentation (hôtellerie-restauration, cuisine, boulangerie-pâtisserie, boucherie...) dont la Région a la responsabilité (Lycées professionnels, CFA) la réalité de la mise en œuvre de modules de formation/sensibilisation à l'alimentation bio. »

**Exposé des motifs :**

La présente délibération formule des propositions ambitieuses pour développer l'alimentation bio dans les lycées et les CFA régionaux. Il s'agit là d'un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur, pour lequel la Région doit s'engager pleinement.

Cet engagement doit passer par la mobilisation de tous les acteurs liés à notre collectivité.

Il importe par exemple d'initier et de sensibiliser davantage aux enjeux du bio les futurs professionnels des métiers de l'alimentation, formés dans les lycées et les CFA régionaux. Ce principe avait été inscrit dans le cadre du Plan bio Etat-Région. Il convient cependant de s'assurer de sa bonne mise en œuvre dans les établissements concernés - au-delà de la généralisation du bio dans leurs cantines, qui est une façon d'y contribuer - afin le cas échéant de le renforcer.



**Céline MALAISE**

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
Des 9 et 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-67  
POUR UNE ALIMENTATION 50% BIO DANS LA RESTAURATION DES LYCEES ET CFA  
EN 2025 : UN "PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL FRANCILIEN" (PATF)**

**AMENDEMENT**

Dans l'annexe à la délibération, à la page 27, le « 1.5.4 Favorisation d'une alimentation de qualité », est complété par le point suivant :

« - Renforcer l'exemplarité de la Région, en développant de manière conséquente l'offre de produits bio aux menus des restaurants des actuel et futur sièges du Conseil régional, avec l'objectif, d'ici la fin de l'actuel mandat, de permettre aux agents qui le souhaitent d'effectuer quotidiennement un repas bio complet. »

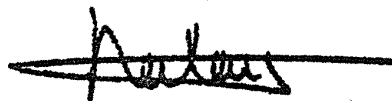
**Exposé des motifs :**

La présente délibération formule des propositions ambitieuses pour développer l'alimentation bio dans les lycées et les CFA régionaux. Il s'agit là d'un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur, pour lequel notre collectivité doit s'engager pleinement.

Cet engagement doit également passer par des mesures exemplaires concernant la restauration des agents du siège de la Région, qui doivent pouvoir, eux aussi, bénéficier davantage des bienfaits d'une alimentation bio. L'offre de produits bio proposée aujourd'hui à ces derniers est en effet réduite à la portion congrue, voire nulle.

Cette situation est paradoxale, et pour le moins anormale au regard des enjeux évoqués ci-dessus. Il convient donc que l'exécutif régional y travaille sans plus attendre pour permettre, d'ici la fin de l'actuel mandat, une offre complète de produits bio aux menus quotidiens des agents régionaux.

Tel est le sens de cet amendement



**Céline MALAISE**